

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Master Droit privé

- Université Pierre Mendés France – Grenoble - UPMF

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Etudes juridiques

Établissement déposant : Université Pierre Mendés France – Grenoble - UPMF

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La mention de master *Droit privé* de la Faculté de droit de l'Université Pierre Mendés France assure une formation juridique dans les domaines variés du droit privé et des sciences criminelles et a pour vocation de permettre aux diplômés d'envisager une carrière universitaire ou l'accès aux professions juridiques de haut niveau dans les entreprises ou administrations et aux carrières judiciaires après concours d'entrée.

La mention comporte une première année (M1) avec deux parcours, *Droit privé fondamental* et *Droit des affaires* et s'articule ensuite en seconde année (M2) avec cinq spécialités : *Droit privé général et contentieux*, *Droit pénal et sciences criminelles*, *Droit notarial*, *Droit de l'entreprise-juristes-conseils d'affaires*, *Propriété intellectuelle et nouvelles technologies*.

Cette formation est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence en droit, d'une licence droit-langues et aux candidats VAE (validation des acquis de l'expérience) et VAP (validation des acquis professionnels personnels). Elle est proposée en formation initiale ou continue, en formation à distance pour la première année (M1) seulement et n'est pas ouverte à l'alternance.

Avis du comité d'experts

La mention de master *Droit privé* est conçue comme un cycle en deux ans permettant une spécialisation progressive de l'étudiant. En première année, les étudiants choisissent non seulement un « parcours » mais aussi un « profil » qui dirige les étudiants vers une des spécialités de deuxième année. Cette structure apparaît un peu lourde et peut être simplifiée pour davantage de lisibilité. En seconde année de master, les enseignements théoriques sont complétés par des enseignements pratiques et par la rédaction d'un mémoire de recherche et/ou d'un rapport de stage selon le parcours « recherche » ou « professionnel » choisi par l'étudiant. Le contenu de la formation permet de rendre les étudiants plus rapidement et directement opérationnels en entreprise ou en cabinet ou à même de poursuivre en thèse. La mention intègre opportunément des enseignements de langues étrangères, des enseignements d'ouverture ou transdisciplinaires en M1 et dans la plupart des spécialités. La formation propose le C2i niveau 2 (Métiers du droit) et la politique des stages est pensée dès le M1 avec un stage facultatif, et renforcée en M2 avec un, voire, deux stages obligatoires mais d'une durée minimale d'un mois et demi seulement pour une des spécialités ce qui apparaît insuffisant.

La formation se justifie pleinement dans l'offre de formation de l'établissement à côté de la mention *Droit public* et apparaît incontournable dans une université comme Grenoble eu égard à la demande et aux perspectives de débouchés professionnels qu'elle offre. C'est au niveau de la deuxième année de master que l'originalité de certaines formations s'affiche clairement. Ainsi, aucune formation régionale n'est identique à la spécialité *Droit privé général et contentieux* et le M2 *Propriété intellectuelle et nouvelles technologies* est réputé dans ce domaine au niveau national. Sur le plan scientifique, la mention *Droit privé* est rattaché aux groupes de recherche du CRJ (centre de recherches juridiques). Cet adossement réel et solide a des retombées directes pour les étudiants qui sont associés aux divers colloques et manifestations scientifiques. On relèvera néanmoins que les liens entre les spécialités et les laboratoires de recherche n'existent pas dans toutes les spécialités. Enfin, la mention tire grand profit de liens tissés avec des entreprises, cabinets d'avocats ou administrations. Ces liens contribuent à la richesse et la variété des enseignements pratiques et à accroître les possibilités de stages et les débouchés pour les diplômés. On regrette néanmoins leur caractère peu formel avec seulement deux partenariats conclus avec le centre national de formation professionnel notarial (CNEPN) et celui de Lyon en vue de la délivrance par l'UPMF du DSN (diplôme supérieur du notariat). Les

échanges internationaux sont également peu nombreux avec seulement deux partenariats formalisés avec une université et une institution étrangère.

Concernant le pilotage de la formation, on relèvera d’abord la grande qualité de l’équipe pédagogique composée d’enseignants chercheurs membres des laboratoires de rattachement (29 en M1) et d’intervenants professionnels de haut niveau (cinq praticiens en M1 et quarante-neuf en M2). Il est regrettable qu’aucun organe collégial de pilotage n’ait été créé pour la mention ou pour les spécialités. Le pilotage repose pour l’essentiel sur des échanges plus ou moins formels entre délégués des étudiants et responsables pédagogiques. Il n’y a pas de modalités spécifiques de suivi des compétences de l’étudiant, ni d’auto-évaluation du master dans son ensemble et l’évaluation des enseignements n’est ni systématique ni anonyme.

L’attractivité de la formation est bonne. En M1, les effectifs sont élevés, assez stables (entre 252 et 308 inscrits selon les années dont 76 à 89 inscrits pour l’enseignement à distance) et répartis de manière équilibrée entre les deux parcours. L’attractivité des M2 est satisfaisante voire très satisfaisante pour certains (autour de 500 dossiers par an pour le M2 *Droit notarial*). Les effectifs oscillent entre 93 et 139 toutes spécialités confondues. Le taux de réussite en M1 autour de 80 % est tout à fait satisfaisant. En M2, si les taux de réussite ne sont pas renseignés sauf pour la spécialité *Juristes-conseils d’affaires*, le dossier fait état d’une politique rigoureuse de sélection des candidats et, pour certaines spécialités, des modalités d’attribution du diplôme et de compensations entre unités d’enseignement souples, qui limitent les cas d’échec. Les chiffres communiqués laissent apparaître un bon taux d’insertion à plus ou moins court terme pour les spécialités attractives comme *Juristes-conseils d’affaires* (deux tiers des diplômés ayant répondu à l’enquête d’insertion à 30 mois ont un emploi), *Droit notarial* (jusqu’à 90 %) ou *Propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies* (60 à 70 %) et, dans une moindre mesure, *Droit privé général et contentieux* et *Droit pénal et sciences criminelles*. Globalement, assez peu d’étudiants poursuivent en doctorat (une quinzaine d’inscrits de 2009 à 2013).

Éléments spécifiques de la mention

<p>Place de la recherche</p>	<p>Le rattachement des enseignants-chercheurs aux laboratoires de recherche de la Faculté permet un enseignement près de la recherche. Cette place de la recherche est renforcée en M2, toutes les spécialités ayant un parcours recherche permettant aux étudiants de réaliser un mémoire. Le nombre d’étudiants poursuivant en thèse est variable d’une spécialité à un autre et globalement peu satisfaisant.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La place de la professionnalisation est importante et commence dès le M1 grâce à des travaux dirigés (TD) assurés par des professionnels. Un forum des métiers donne aux étudiants des informations sur les possibles orientations professionnelles. Toutes les spécialités de M2 ont tissé des réseaux professionnels de qualité dont les étudiants tirent profits en termes d’enseignements pratiques, de conseils pour leur insertion professionnelle, de terrains de stages. On relève enfin la possibilité pour les étudiants d’obtenir le C2i niveau 2.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>La politique de stage est globalement satisfaisante avec la possibilité de faire des stages dès le M1. Ces stages sont néanmoins seulement facultatifs et non apparents dans la maquette. Des stages conventionnés sont en revanche obligatoires dans le parcours professionnel de chaque spécialité de deuxième année mais leur durée est parfois courte (durée minimum d’un mois et demi permise dans la spécialité <i>Droit de l’entreprise</i>) et ils sont faiblement valorisés en terme d’ECTS (entre trois et sept ECTS sur soixante) sauf pour la spécialité <i>Droit notarial</i> (quinze ECTS).</p>
<p>Place de l’international</p>	<p>L’international ne semble pas être la priorité de la formation. Les étudiants peuvent néanmoins effectuer tout ou partie de la première année de master dans une université étrangère. Si certaines spécialités de seconde année accueillent des étudiants étrangers et entretiennent des liens avec des établissements étrangers ou organisations internationales, la place de l’international reste globalement faible.</p>

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	De manière classique, il n'y a pas de sélection à l'entrée dans le cycle. Est autorisé à s'inscrire tout titulaire d'une licence en droit ou d'une licence en droit-langues ou tout candidat ayant satisfait à une procédure de validation des acquis des études ou des acquis. Les spécialités de deuxième année sont accessibles aux titulaires du M1 de Droit privé ou d'une formation équivalente et la sélection rigoureuse se fait sur dossier et/ou entretien.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Le M1 est ouvert à la formation initiale et à la formation continue mais pas à l'alternance. Il se décline à la fois en présentiel et à distance. La place du numérique s'avère importante avec une plateforme pédagogique et une bibliothèque numériques pour tous les étudiants, la mise à disposition d'un forum et de tuteurs dédiés pour les seuls étudiants inscrits à distance et la possibilité de suivre le C2i niveau 2.
Evaluation des étudiants	L'évaluation des étudiants est très classique, sous forme de contrôle continu, d'examens écrits ou oraux selon les matières. Les modalités de validation et de compensation des unités d'enseignements (UE) pour l'obtention du M1 ne sont pas explicitées.
Suivi de l'acquisition des compétences	Aucun dispositif de type portefeuille de compétence ou livret de l'étudiant n'a été mis en place. Le suivi de l'acquisition des compétences qui sont bien détaillées dans l'ADD, se fait uniquement par l'évaluation des étudiants et notamment grâce à certaines épreuves de M2 de type exposé-discussion, grand oral, synthèse et cas pratiques.
Suivi des diplômés	Le suivi des diplômés est perfectible. Les taux de réponses aux enquêtes d'insertion à huit et trente mois réalisées par l'Université sont assez faibles. Certaines spécialités disposent d'une association des anciens qui permet un suivi complémentaire et plus précis sur les débouchés.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Le pilotage est informel, sans conseil de perfectionnement institutionnalisé. Il repose uniquement sur les responsables de parcours en M1 et sur les directeurs des spécialités de M2 qui organisent des réunions régulières avec les délégués étudiants et dont l'implication apparaît réelle. L'absence systématique et anonyme d'évaluation des enseignements en M1 comme en M2 est regrettable.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Spécialisation progressive du contenu de la formation sur les deux années de master.
- Diversité et qualité des spécialités de seconde année (M2).
- Qualité et implication de l'équipe pédagogique académique et professionnelle.
- Débouchés professionnels réels.
- Enseignement à distance en première année.

Points faibles :

- Ouverture à l'international très limitée.
- Structure lourde de parcours et de profils en master 1.
- Faible taux de poursuite en doctorat.
- Pilotage et autoévaluation informels.

Conclusions :

Parfaitement adapté au champ de formation dans lequel il s'insère, la mention de master *Droit privé* est une formation de qualité qui permet une spécialisation progressive sur deux ans et permet d'offrir un grand nombre de débouchés aux étudiants qui en sortent. La structure de la première année de master avec deux parcours plus cinq profils apparaît complexe. Une restructuration de cette unique mention *Droit privé* pourrait être envisagée pour davantage de lisibilité : les deux parcours de M1 pourraient constituer chacun une mention distincte par exemple, avec en première année un système d'options menant à la spécialisation de M2. Une plus large ouverture à l'international et l'instauration de mécanismes de pilotage formalisés permettraient très certainement d'améliorer un peu plus encore une formation déjà très satisfaisante. Enfin, compte tenu de la poursuite d'études pour l'accès à certaines professions réglementées, des enquêtes d'insertion à plus long terme seraient utiles pour une analyse plus réaliste de l'insertion des diplômés.

Éléments spécifiques des spécialités

Droit privé générale et contentieux

Place de la recherche	La spécialité s'appuie principalement sur les groupes de recherche en droit de la famille, et en droit et sciences du Centre de recherches juridiques. Les étudiants participent ainsi aux journées d'études et profitent des interventions des professeurs invités. La formation se fait en outre par la recherche, y compris pour le « parcours professionnel » de la spécialité, avec des heures de méthodologie et la rédaction d'un mémoire. Très peu d'étudiants poursuivent en thèse (un par promotion maximum).
Place de la professionnalisation	En raison d'une spécialisation complète en droit du contentieux, la formation permet aux diplômés d'être rapidement opérationnels lors de leur insertion professionnelle. Les liens importants entretenus par le M2 avec les institutions et professions judiciaires offrent d'intéressants terrains de stages aux étudiants et permet de donner une place importante aux enseignements assurés par des professionnels nombreux au sein de l'équipe pédagogique.
Place des projets et stages	Les stages sont obligatoires mais d'une durée assez courte : un mois pour le « parcours recherche » et un mois, puis deux mois (deux stages), pour le « parcours professionnel ». Dans ce dernier cas, les stages doivent être en principe réalisés dans des structures différentes, ce qui est un atout pour les étudiants qui multiplient ainsi les expériences professionnalisantes.
Place de l'international	La spécialité n'est pas ouverte à la mobilité sortante et très peu d'étudiants étrangers souhaitent s'y inscrire (en mobilité entrante). L'ouverture à l'international est réduite en raison du contenu et des objectifs de la formation. Elle se limite à la possibilité de faire le stage à l'étranger.

<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Les enseignants professionnels sont opportunément associés au recrutement des candidats au M2. L'attractivité de la formation est en progression conduisant à des effectifs passant de 25 en 2011 à 32 en 2013. Une réflexion a été menée sur la nécessité d'instaurer un dispositif spécifique en matière d'aide à l'insertion professionnelle.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les modalités d'enseignements sont classiques. Les cours sont assurés par des enseignants-chercheurs mais aussi par des professionnels en particulier pour le parcours professionnel du M2. L'absence de matière d'ouverture ou de compétences additionnelles ou transversales en dehors de 4 heures d'informatique est regrettable.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation des étudiants apparaît classique avec des examens écrits et parfois oraux et par une soutenance de mémoire. On ne sait pas en revanche si le stage donne lieu à une soutenance. Comme pour d'autres spécialités, les modalités de compensation entre UE sont souples.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le suivi de l'acquisition des compétences ne se réalise que par le contrôle des connaissances, qui comprend un exposé/discussion et une soutenance de mémoire, qui a lieu en présence d'un professionnel pour le parcours professionnel.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés est limité. Il est assuré par les services de l'université pour cette formation depuis 2011 et par l'association des étudiants du master depuis 2013. L'insertion à 30 mois des diplômés ayant répondu à l'enquête est satisfaisante: 60 à 70 % des diplômés avec un taux de réponse avoisinant les 75 %. Le dossier ne fournit néanmoins aucune analyse des chiffres en question: on ne sait pas précisément quels types d'emplois sont pourvus par les diplômés.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>S'il n'y a pas de conseil de perfectionnement institutionnalisé, le dossier fait état d'une bonne autoévaluation de la formation issue des résultats d'un questionnaire rempli et rendu par les étudiants mais aussi d'une réunion annuelle de coordination avec l'ensemble de l'équipe pédagogique et d'échanges lors des jurys.</p>

Droit pénal et sciences criminelles

<p>Place de la recherche</p>	<p>La formation est adossée à un institut de recherche spécialisé (l'Institut de sciences criminelles de Grenoble). Elle propose un vrai parcours « recherche » avec un séminaire de méthodologie à la recherche et la rédaction d'un mémoire qui constitue l'essentiel d'une unité d'enseignements du second semestre. Tous les deux ans en moyenne, un diplômé obtient un contrat doctoral. La plupart des étudiants inscrits en thèse dans la section 01 (droit privé) sont issus de cette spécialité.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La place des professionnels dans l'équipe pédagogique n'est pas très importante (quatre sur quatorze) mais ces derniers sont impliqués : ils assurent des enseignements et séminaires d'actualité et contribuent à l'orientation professionnelle des étudiants et/ou accueillent des étudiants en stage.</p>

<p>Place des projets et stages</p>	<p>Les étudiants du parcours « professionnel » ont l'obligation de faire un stage de deux mois minimum, ce qui peut sembler insuffisant, et de rédiger un rapport portant sur un thème en lien avec les sujets d'observation du stage. Le stage n'a pas une place centrale dans la formation et est conçu comme une ouverture sur la vie active et les professions envisagées par les étudiants.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>La spécialité n'est pas ouverte à la mobilité sortante et très peu d'étudiants étrangers souhaitent s'y inscrire. Au regard du contenu de la formation, l'ouverture internationale se limite à une formation en droit international pénal et un séminaire annuel assuré par un professeur étranger invité.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Avec plusieurs centaines de candidatures par an, selon le dossier, la spécialité est attractive et sélective avec 15 à 20 étudiants par promotion.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Comme les autres spécialités, la formation n'est pas ouverte à l'alternance mais elle est ouverte à la formation continue et à la VAE. La formation s'enrichit de l'acquisition de compétence transversale : criminalistique, médecine légale et victimologie ; histoire du droit pénal...</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités de l'évaluation des étudiants sont classiques. Pour le stage, l'évaluation se fait à partir d'un questionnaire rempli par le maître de stage et du rapport rédigé par l'étudiant. Les modalités de validation et de compensation des UE pour l'obtention du diplôme sont souples ce qui limite les cas d'échecs. Sur 60 ECTS, seulement quatre sont attribués pour le stage ou le mémoire qui n'apparaissent donc pas comme des éléments centraux de l'évaluation des étudiants.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Il n'y a pas de modalités particulières de suivi des compétences acquises en dehors du contrôle des connaissances effectué en fin d'année.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés réalisé par les services de l'université montre un taux de diplômés en emploi à 30 mois (et ayant répondu à l'enquête) de 40 % en 2012 et 80 % en 2013 et un taux de poursuite en doctorat qui n'est pas négligeable avec 5 étudiants en 2012 et 1 en 2013. Le dossier indique à juste titre qu'il faudrait une mesure de l'insertion professionnelle des diplômés à N+2 car les diplômés poursuivent par une année de préparation aux concours puis par plusieurs années en école professionnelle. On regrette que le dossier ne fournisse pas d'analyse précise et détaillée sur les emplois pourvus par les diplômés.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Il n'existe pas de véritable conseil de perfectionnement. Seul le directeur de la formation et certains enseignants-chercheurs membres de l'équipe pédagogique ont des responsabilités dans le pilotage de la formation, pilotage dont les modalités ne sont pas explicitées.</p>

Droit notarial

Place de la recherche	La spécialité s'intégrant dans la formation du DSN (diplôme supérieur du notariat) sur trois ans n'a pas vocation à former de futurs docteurs en droit. Le parcours recherche de la spécialité, qui est inscrit dans le règlement, n'est donc en pratique pas choisi. La formation est néanmoins près de la recherche avec des enseignants-chercheurs publiants membres du Centre de recherches juridiques. Les étudiants doivent en outre réaliser un mémoire de recherche, seul (voie recherche) ou à deux (voie professionnelle).
Place de la professionnalisation	La formation permet la professionnalisation des étudiants grâce à l'enseignement des matières indispensables à l'acquisition des compétences nécessaires à la profession de notaire et d'un bloc centré sur les structures et l'activité professionnelles elles-mêmes. Un réseau professionnel de qualité et l'implication, en tant que professeur associé, du secrétaire général de la chambre des notaires, participent également à cette forte professionnalisation.
Place des projets et stages	La place du stage est centrale dans la formation (15 ECTS sur les 60). Le stage en office notarial est d'une durée de deux mois ce qui apparaît suffisant dès lors qu'un stage de deux ans est ensuite imposé pour l'obtention du Diplôme supérieur du notariat (DSN).
Place de l'international	L'ouverture internationale de la formation n'est pas négligeable même si ce n'est pas l'objectif de la formation. On relève ainsi que chaque année, un étudiant fait un stage de dix jours dans le Centre notarial sino-français de Shanghai, que trois promotions ont bénéficié d'échanges avec la filière du notariat belge de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve et que des séminaires de droit notarial comparé ont été organisés.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Avec 500 candidatures environ chaque année, la sélection des dossiers est réelle (15 à 25 étudiants par promotion) et permet un excellent taux de réussite (quasiment 100 % à chaque fois) et un taux de poursuite dans le DSN important.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les modalités d'enseignement sont en adéquation avec les objectifs de la formation. La formation permet l'acquisition de compétence transversale et de matière d'ouverture : anglais, déontologie et statut professionnel, initiation à la gestion de patrimoine... Le dossier ne renseigne pas sur la place du numérique qui paraît donc absent de la formation.
Evaluation des étudiants	L'évaluation est apparemment classique avec un contrôle continu et/ou un examen terminal écrit, auxquels s'ajoute la rédaction d'un mémoire. Les conditions de validation de l'année sont rigoureuses avec un système d'admissibilité et d'admission et une compensation qui ne s'effectue qu'entre matières d'une même unité d'enseignement.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le suivi de l'acquisition des compétences se résume au contrôle des connaissances réalisé en fin d'année.
Suivi des diplômés	Les diplômés poursuivent (en grande majorité) des études en deuxième année de Diplôme supérieur du notariat pour l'essentiel. Environ 80 % des diplômés ayant répondu à l'enquête en 2012 et 2013 sont en emploi à 30 mois après l'obtention du diplôme. Le taux d'insertion est donc satisfaisant même s'il est subordonné à des évolutions conjoncturelles soulignées dans le dossier.

<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>La spécialité n'a pas de conseil de perfectionnement institutionnalisé. Le directeur de la spécialité assure le lien entre le responsable étudiant de la promotion et l'équipe pédagogique. Le dossier montre une réelle réflexion sur la formation et son avenir en relevant l'existence d'autres formations du même type au sein de la future COMUE et les difficultés conjoncturelles rencontrées par la profession.</p>
---	--

Propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies

<p>Place de la recherche</p>	<p>La spécialité s'appuie sur un groupe de recherche en propriété intellectuelle réputé (CUERPI (centre universitaire d'enseignement et de recherche en propriété intellectuelle) - CRJ) qui organise régulièrement des colloques auxquels peuvent participer les étudiants. La formation propose un vrai « parcours recherche » qui forme les étudiants par et à la recherche avec un séminaire de méthodologie et l'obligation de réaliser un mémoire. Selon le dossier, un à trois diplômés poursuivent en thèse chaque année, parfois sous contrat CIFRE, ce qui est loin d'être négligeable.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La formation donne clairement la priorité à la professionnalisation en organisant des rencontres entre étudiants et professionnels lors de séminaires professionnels ; en faisant intervenir chaque année un ancien étudiant qui présente les métiers de la propriété intellectuelle et donner des conseils pratiques ; et surtout en permettant aux étudiants d'être accompagnés dans l'élaboration de leur projet professionnel grâce à un réseau professionnel de qualité.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Le stage en entreprise de trois mois minimum est obligatoire pour les étudiants qui optent pour le parcours professionnel, facultatif pour les autres. L'association des anciens très active et le réseau professionnel tissé par la spécialité permettent aux étudiants de trouver des terrains de stage plus facilement. Seulement 6 crédits ECTS sur 60 sont attribués pour le stage qui n'est donc pas spécialement valorisé.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Si chaque année, un voyage est organisé à Genève, à l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle), afin de visiter cette organisation et d'assister à des séminaires, la place de l'international reste réduite. Seulement 10h d'enseignement sont consacrés au droit international et européen. La spécialité n'est pas ouverte à la mobilité sortante et très peu d'étudiants étrangers s'y inscrivent.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>La sélection des étudiants est rigoureuse. Les meilleurs dossiers (moyenne supérieure à 12,5 sur le cursus L1 à M1, anglais parfait et stage en propriété intellectuelle) sont sélectionnés directement, d'autres après une audition. Certains professionnels ont pu bénéficier de la procédure de VAE (validation des acquis de l'expérience).</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>La formation est enrichie par l'acquisition de compétences transversales comme l'économie et la financiarisation de la propriété intellectuelle, le commerce électronique et l'anglais. Si l'utilisation du numérique se limite à des diaporamas dans le cadre de certains cours et à la participation des étudiants à l'alimentation du site internet de la spécialité, la place du numérique dans le contenu de la formation n'est pas négligeable avec notamment 15h de cas pratiques « informatique et réseaux ».</p>

Evaluation des étudiants	L'évaluation des étudiants est très classique avec des épreuves terminales écrites, orales ou un contrôle continu. Les modalités de validation et de compensation des UE pour l'obtention du diplôme sont assez souples : compensation entre UE du semestre et entre semestres.
Suivi de l'acquisition des compétences	Aucun portefeuille de compétences ni de livret de l'étudiant n'ont été mis en place. Il n'y a pas de modalités particulières de suivi des compétences acquises par les diplômés en dehors du contrôle des connaissances.
Suivi des diplômés	Le suivi des diplômés est assuré d'abord par l'Université. L'enquête d'insertion à 30 mois montre un taux d'insertion satisfaisant puisque que 80 % des diplômés ayant répondu à l'enquête en 2012 et 60 % en 2013 sont en emploi. L'association des anciens du M2, participe à la constitution d'un réseau et joue un rôle important au niveau du suivi des diplômés. Le dossier indique de manière détaillée les types d'emplois effectivement pourvus par les diplômés. Selon le dossier, quelques étudiants poursuivent également en thèse.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	La spécialité n'a pas mis en place de conseil de perfectionnement. Le pilotage est néanmoins satisfaisant avec une co-direction par deux enseignants-chercheurs impliqués et disponibles. Le dossier n'indique pas si des évaluations des enseignements sont réalisées et il n'y a pas de procédure d'autoévaluation institutionnalisée mais une réelle réflexion sur l'adéquation de la formation à ses objectifs scientifiques et professionnels est perceptible à la lecture du dossier.

Droit de l'entreprise, juristes-conseils d'affaires

Place de la recherche	Aucun adossement à centre de recherche en particulier, mais la spécialité propose un vrai « parcours recherche » avec des séances de méthodologie à la recherche et la réalisation d'un mémoire permettant aux diplômés de poursuivre en thèse. La pratique montre néanmoins que rares sont ceux qui ont mené à terme le doctorat.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation occupe une place centrale dans la formation en adéquation avec les objectifs de celle-ci qui est de former des juristes-conseils d'affaires directement opérationnels dans les entreprises et cabinets. Elle est assurée principalement par la participation de plus d'une dizaine d'intervenants praticiens ; le parrainage individuel de chaque étudiant, tout au long de l'année, par un chef d'entreprise ; le stage obligatoire en entreprise ou en cabinet.
Place des projets et stages	Le stage obligatoire d'une durée d'un mois et demi (ce qui peut paraître insuffisant) à six mois est un point important de la formation mais ne conduit à l'attribution que de 7 ECTS sur 60.
Place de l'international	La formation initiale de la spécialité accueille chaque année un ou plusieurs étudiants étrangers. L'ouverture internationale est réduite avec seulement un cours de droit européen des affaires et la participation de la promotion 2013-2014 à un concours international de plaidoiries.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Pour l'accès au M2, la validation des acquis professionnels est envisageable comme pour la plupart des autres spécialités. Le recrutement se fait de manière classique sur dossier puis sur entretien oral. Pendant la formation, un dispositif spécifique d'aide à la réussite a été mis en place avec le parrainage individuel de chaque étudiant par un chef d'entreprise.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Le M2 est proposé en formation initiale ou continue. La formation continue est de manière originale proposée en collaboration avec l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Grenoble. Des matières d'ouverture et compétences transversales enrichissent opportunément la formation : comptabilité, sensibilisation à la vie de l'entreprise, et langue vivante. L'usage du numérique est laissé à la discrétion des enseignants et des étudiants.
Evaluation des étudiants	De manière classique mais complète, l'évaluation prend la forme, selon les matières, d'un contrôle continu ou/et d'un examen écrit ; de la rédaction d'un mémoire ou d'un rapport de stage, évalué tant à l'écrit que par une soutenance devant un jury et par une note complémentaire de stage et de participation dans l'entreprise.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le suivi de l'acquisition des compétences est classique. Il se fait essentiellement par l'évaluation sur des épreuves d'exposé discussion et de synthèse. A cela s'ajoute l'évaluation du stage par le tuteur d'entreprise, en particulier les compétences acquises par ce dernier lors des travaux et tâches qui lui ont été confiés.
Suivi des diplômés	Le dossier indique que le suivi est réalisé par l'établissement et par une association des anciens formant un réseau. Au vu des éléments chiffrés fournis par le dossier, l'insertion des diplômés apparaît tout à fait satisfaisante et en adéquation avec la formation. Ainsi, après huit mois, seuls 13,3 % des diplômés sont en recherche d'emploi, les autres étant soit en poursuite d'études soit en emploi en cabinet ou en entreprise dont 37,5 % en CDI.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Aucun conseil de perfectionnement n'a été mis en place. L'autoévaluation résulte uniquement d'un dialogue des responsables du M2 avec les étudiants, collectivement et/ou individuellement.

Observations de l'établissement

Saint-Martin-d'Hères, le 20 avril 2015

Direction des formations et de la vie étudiante

Monsieur Jean-Marc GEIB

Affaire suivie par : Nathalie GENIN
Tél. : 04 76 82 83 01
Mél. : nathalie.genin@upmf-grenoble.fr

Objet : Evaluation HCERES 2015 – Formations du champ Etudes juridiques

Monsieur le Directeur,

Nous tenons à remercier l'ensemble des membres du comité HCERES pour la qualité des travaux d'expertise qui ont été menés.

Nous vous informons que nous n'avons aucune observation à faire remonter à l'HCERES concernant les formations ci-dessous.

MENTIONS

SPECIALITES

LICENCE DEG - DROIT

MASTER DEG - DROIT PRIVE

MASTER DEG - DROIT PUBLIC

MASTER DEG - ETUDES
INTERNATIONALES ET
EUROPEENNES

Droit privé général et contentieux ; Droit de l'entreprise, juristes - conseils d'affaires ; Droit notarial; Droit pénal et sciences criminelles ; Propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies

Histoire, théorie et pratique des droits de l'homme ; Administration et droit de l'action publique ; Droit de la montagne ; Droit public des affaires et collectivités territoriales

Carrières juridiques internationales et européennes; Droit international et européen; Sécurité internationale et défense

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Vice-Président Commission Formation et Vie Universitaire,



Michel ROCCA